

Le Voisin III
Avion de Frantz & Quenault

DU COTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU 24 DÉCEMBRE 2020 INCLUS AU 02 JANVIER 2021 INCLUS

RÉ-OUVERTURE MARDI 04 JANVIER 2021 EN " HORAIRES AMÉNAGÉS " :

Mardi : 10h-12h, Mercredi : 14h30-17h00 , Jeudi : 16h-18h et Samedi 10h-12h

L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATHÈQUE VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES !



Afin de diminuer la sur-occupation sur certains créneaux, la SNCF a adapté son offre et propose depuis le 23 novembre 2020, un TER supplémentaire à 17h55 au départ de Reims.

Ce TER dessert l'ensemble des points d'arrêt de la ligne.

Ainsi, il est désormais possible de quitter la gare de Reims à 16h25 / 17h25 / 17h55 et 18h25.

Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Suite aux mesures de confinement, les JDC en présentiel sont suspendues depuis le 2 novembre.

Des sessions en ligne ont débuté depuis le 23 novembre.

L'ensemble des informations utiles seront prochainement accessibles sur le site majdc.fr et sur la page jeunesse du site du Ministère des Armées.

Les jeunes concernés ont reçu une convocation par mail le 23 novembre.


En cas de non fonctionnement, vous allez recevoir à nouveau un mail qui va vous permettre de faire votre JDC.



Dates de distribution des sacs de tri

Jeudi 10 décembre de 16h00 à 19h00

Samedi 12 décembre de 9h00 à 12h00

 Ne pas jeter sur la voie publique





Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Décembre 2020


Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

 03.26.48.50.03

 mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

Jeudi de 17h à 19h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et
de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi
après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

51140 Jonchery-sur-Vesle

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@wanadoo.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Du lundi au vendredi de 09h15 à 11h15.

Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services :

Rue du Marché

51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00


Mardi (sur RDV) : 13h15-19h00

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

 03 26 08 36 44

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'année 2020 se termine et laissera sans aucun doute des traces dans nos mémoires et dans notre Histoire. Intolérance et crise sanitaire ont malheureusement rythmé notre vie depuis quelques mois. Nous commençons à entrevoir une éclaircie dans l'évolution du virus mais il faudra encore de la patience pour retrouver une vie « normale ». Certains commerces peuvent à nouveau ouvrir mais les restaurants, les bars..., restent désespérément fermés. Soyons solidaires des commerces de notre village, aidons-les au maximum en utilisant les services qu'ils mettent à notre disposition.

Malgré tout, la vie continue et les travaux dans Jonchery aussi. Il faudra attendre fin janvier pour que le chantier d'assainissement route nationale se termine. La réfection de la rue des Chanvres se poursuit et la construction de l'atelier communal devrait pouvoir commencer courant Janvier.

Avec l'arrivée du froid, souhaitons que chenilles, frelons entrent en hibernation et nous laissent profiter des belles journées hivernales. (Masques et déjections canines pourraient en faire autant !)

Nous entrons dans une période qui devrait être un peu plus animée. Le parfum de Noël commence à se faire sentir à travers les illuminations du village et nous permet de nous projeter doucement dans la période des fêtes.

Le traditionnel repas des anciens fin janvier n'aura pas lieu cette année. Les membres du CCAS ont pris cette décision, difficile mais raisonnable compte tenu de la situation. Exceptionnellement, ils réservent une surprise à toutes les personnes de plus de 70 ans.

Cette année, Noël et la St Sylvestre se fêteront différemment, mais profitez des retrouvailles avec vos familles, parents, enfants et petits - enfants. Partagez, riez, tout en prenant soin les uns des autres.

Sachons nous montrer responsables afin de chasser au plus vite cette COVID- 19.

**Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter
de joyeuses fêtes de fin d'année.**

Rendez-vous en 2021

Nadine POULAIN

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 2 DÉCEMBRE 2020

Présents : 19

Pouvoirs : Néant

Excusés: Néant

Extrait des délibérations

Délibération D_2020_3_1 et D_2020_3_2 : : Décisions modificatives budgétaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-11 ET I2121-29

Vu les différentes factures et devis présentés à l'assemblée,

Vu le budget adopté par délibération 22-2020 du 15 juillet 2020,

Vu les besoins pour la trésorerie de Fismes et leur proposition,

Vu à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

1) Pour permettre le mandatement de l'attribution de compensation de décembre 2020, il convient de passer les écritures suivantes :

- Crédit à ouvrir : compte 739211 pour 18 050 €
- Crédit à réduire : compte 752 pour 18 050 €

2) Pour permettre le mandatement de l'achat d'un siège pour le secrétariat, , il convient de passer les écritures suivantes :

- Crédit à ouvrir : Opération 227 compte 2184 pour 448.13 €
- Crédit à réduire : Opération 239 compte 2184 pour 448.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser Madame le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits.

Délibération D_2020_3_3 : Prix de revente des cases du columbarium à compter du 02 décembre 2020.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour le prix de revente des nouvelles cases du columbarium à compter de ce jour,

Vu le devis n°TF-MUNI6980MV-1 du 24/06/2020 et accepté le 26/06/2020 pour un montant de : 9 166.67 € HT, soit 11 000 € TTC, pour 18 cases soit 9 cubes,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif d'une case au columbarium à 509,26 € qui correspond au prix d'achat,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la proposition et donne entière délégation au Maire pour toute la procédure de ventes de cases du columbarium.

Délibération D_2020_3_4 : Convention avec le SIABAVES.

Vu le projet d'intervention pour la mise en valeur et la protection des milieux aquatiques du cours d'eau des bassins versant de l'Aisne, de la Vesle et de la Suipe,

Vu le souhait du SIABAVES d'aménager le lit et les berges de la Vesle sur les communes de Jonchery sur Vesle et Prouilly, sur 500m, en amont de pont de la D75 afin de lui redonner un aspect et un fonctionnement plus naturel en vue d'améliorer son état

écologique,

Considérant le besoin d'instaurer une convention pour autorisation de passage et de travaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention pour l'autorisation de passage et de travaux avec le Président du SIABAVES, Monsieur Francis BLIN.

Délibération 2020_3_5 : Subvention exceptionnelle au Téléthon.

Vu les conditions sanitaires liées au COVID 19,

Vu les mesures gouvernementales,

Vu l'impossibilité d'organiser le traditionnel TELETHON et les animations prévues,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € sur le compte n° 6574 pour l'association TELETHON pour l'année 2020.

Délibération 2020_3_6 : Investissement avant le budget 2021.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, de régler les factures du bâtiment technique avant l'adoption du budget 2021.

Madame le Maire informe le Conseil municipal des dépenses engagées :

* Réparations de la corniche de la Mairie : un premier devis de 3610 euros et suite aux dégradations importantes constatées, un deuxième devis de 2400 euros.

* Site internet annuaire des entreprises : 2256 euros.

*Réparation de l'auto-laveuse de la salle : 424 €

- Contrat hivernage avec la société Solotra : 5200 euros de forfait et ensuite prix à la prestation.

Délibération 2020_3_7 : Règlement intérieur.

Vu l'article L. du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Et après avoir pris connaissance du contenu du règlement intérieur proposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le présent règlement.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

Coupage de courant pour travaux, samedi 12 décembre de 07h00 à 08h00 et une heure dans l'après-midi :
rue des Roses, rue du Bois du Salut, Route Nationale du n°1 au n° 21, Allée des Acacias, rue de Sachs du n°10 au n°47, chemin de Vandeuil, rue Louis Boiron, rue André Poulain, rue Lefebvre, square de La Fontaine, avenue de l'Auby.

- Les travaux de la route Nationale ne seront terminés que fin janvier 2021.

- Deux boîtes à livres vont être installées dans la commune : l'une à la gare et la seconde à l'entrée du Parc municipal. C'est le fruit d'un partenariat entre la S.N.C.F. et la municipalité précédente. Les boîtes à livres ont été commandées par la S.N.C.F. et réalisées par l'Association Les Ateliers des Allées Ardre et Vesle de Fismes.

- GRAND REIMS (CUGR) :

* Conseil d'orientation éducation : 2 pistes sont à étudier dans un premier temps : tarifs de cantine et carte scolaire.

Monsieur REMEN, Adjoint à la Communication :

- Communication continue sur Facebook (média largement mis à jour), les panneaux d'affichage et sur le site de la commune. Nous vous encourageons à aller sur ces différents supports pour avoir toutes les informations disponibles.

- Travail en cours avec le Grand Reims pour remettre à jour le plan de la commune.

-Travail en cours sur la création d'un bulletin municipal (périodicité annuelle ou semestrielle).

- Étude d'une solution de diffusion d'informations via SMS vers les habitants de la commune (système d'abonnement volontaire et gratuit).

Mise en place d'un catalogue des artisans/commerçants et entreprises de la commune sur le site Internet.

Vous avez la possibilité de faire référencer votre activité sur le site internet de la commune. Pour cela rien de plus simple il suffit de remplir le formulaire en allant sur le site de la commune (www.joncherysurvesle.com) dans la rubrique **Entreprises, commerces et artisans**. Votre entreprise et les informations renseignées via le formulaire apparaîtront dans la rubrique **Entreprises, commerces et artisans**.

Une première publication est planifiée en janvier 2021 pour les formulaires reçus d'ici-là.

(*) Réservé aux entreprises dont le siège social est basé à Jonchery sur Vesle.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Voilà les plantations automne-printemps mises en terre, il n'y a plus qu'à laisser faire la nature. En parallèle on prévoit déjà la saison estivale. Toutes les mesures des parterres ont été prises ainsi que les bacs cailloux et leur nombre, le tout a été répertorié pour dessiner un nouveau visage fleuri de Jonchery sur Vesle pour les saisons à venir . Pour le moment laissons place aux fêtes de fin d'année qui doivent malgré tout être les plus belles.

Merci aux personnes de la commission du conseil, aux bénévoles et à nos employés communaux pour le travail fourni. Belles fêtes à tous !

Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à l'Aménagement et à la sécurité :

Cette nouvelle période de re-confinement a limité les actions de la commission sécurité. Les inspections réglementaires programmées ont pu être maintenues. La prochaine réunion est

donc reportée à Janvier 2021.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

- Suite à des défauts d'étanchéité, altération et chute de morceaux de corniches de la mairie : intervention de M. Chauvière pour réparation des infiltrations sur le toit et intervention de la société Léon Noël pour reprise des joints et réfection des corniches endommagées.

- Suite à des infiltrations d'eau et fuites dans les vestiaires et local des associations situés dans le parc municipal, M. Chauvière est également intervenu pour des réparations sur la toiture.

- Demande d'estimation des Domaines pour l'ancien cinéma.

- Résultats et analyse du rapport SOCOTEC sur l'état de conservation de l'ancienne école maternelle en cours.

- Réunion de présentation d'analyse des offres pour le bâtiment technique communal lundi 7 décembre 2020 à 10h00 dans la salle du conseil municipal.

Monsieur Manuel MARX, Adjoint aux Espaces Verts et à la voirie :

- Deuxième campagne d'élagage/abattage semaine prochaine principalement dans le parc municipal.

- **GRAND REIMS (CUGR)** : commission eau assainissement du 24/11 à Fismes :

*Présentation générale des missions, bilan des années passées et prévisions des travaux à venir.

*Désignation d'un référent/animateur des réunions de la commission.

*Désignation d'un représentant à la commission d'orientation à Reims pour l'harmonisation du prix de l'eau.

- Des travaux de mise en conformité ont été réalisés sur la station d'épuration.

Monsieur Damien LUGNIER, Adjoint à la Culture.

Le conseil d'orientation mobilités et transports du Grand Reims, réuni dernièrement va ouvrir plusieurs groupes de travail, dont un sur le plan vélo et un autre sur la question des haltes ferroviaires et routières alternatives à l'usage de la voiture.

Comme vous le savez les conditions sanitaires actuelles rendent difficile l'organisation d'actions au profit du téléthon. A ce titre, la commune et les associations ont décidé d'annuler les actions initialement prévues. Une boîte Téléthon sera mise à disposition au secrétariat de la Mairie jusqu'au 24 Décembre 2020 pour tous les dons que vous souhaiteriez faire au titre d'une association ou individuellement. Les chèques sont à libeller au profit de l'AFM Téléthon.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 6 janvier 2021.